

Les Maires doivent se saisir de la CivicTech en ces temps nouveaux !

7 mai 2020 • By Patrick Godet

La technologie au service du citoyen

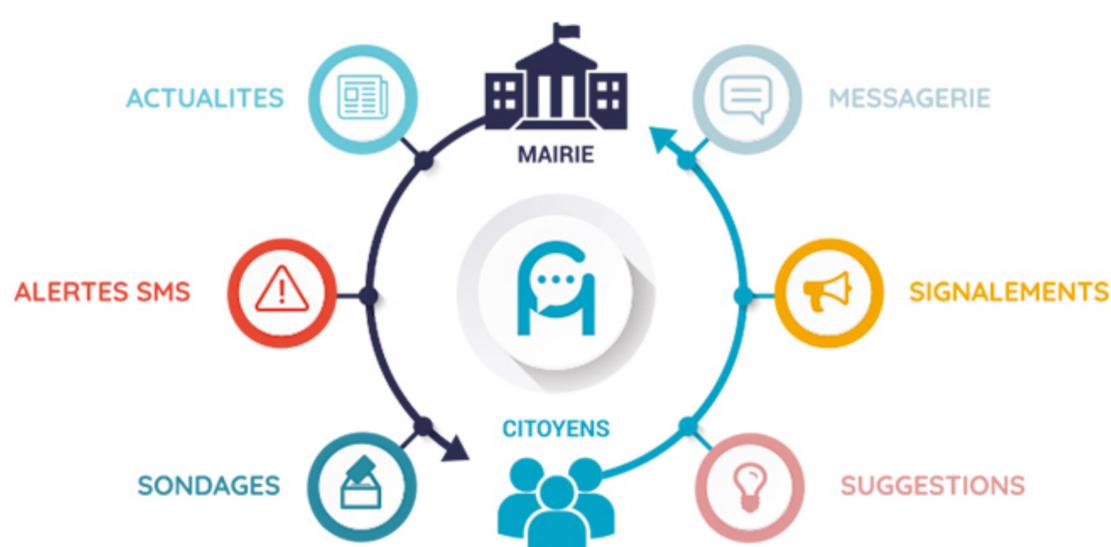
S'engager dans la démocratie participative aujourd'hui repose sur la volonté de mettre en avant une **nouvelle forme de communication**, la capacité à s'approprier les nouvelles technologies, et l'ambition de trouver le meilleur outil pour répondre aux besoins de la population.

Il en va de la responsabilité des maires de contribuer au bien vivre-ensemble au sein de leur commune et de renforcer des liens unissant les élus et leurs administrés. Cela suppose d'axer la communication municipale sur l'échange, le partage, et la prise de décision collective.

Aujourd'hui, à l'ère du **digital et des réseaux sociaux**, des solutions existent et permettent de faire de la communication l'axe central de la progression collective.

La nécessité pour les mairies de se doter d'une **plateforme collaborative** se fait d'autant plus ressentir lorsqu'une multitude d'outils est disponible sur le marché de l'application mobile, et que la volonté de s'engager dans la vie communale concerne un nombre croissant de citoyens.

Pour le maire, le choix de la solution de **démocratie participative** adaptée aux besoins de sa commune, suffisamment pertinente et simple à mettre en œuvre, sera alors la première étape de cette transition vers une participation directe et une mobilisation collective.



Définir les fonctionnalités civic-tech à mettre en place pour sa commune

Parmi les différentes fonctionnalités déployables pour une **meilleure communication à l'échelle locale** et la mise en place d'une démocratie participative au sein de la commune, il est important d'adapter l'outil choisi à ses besoins, et de définir les priorités.

Une **présentation complète de la commune** sera toujours utile, et permettra non seulement de partager les secrets historiques, mais aussi de lister les services de la mairie, présenter l'équipe municipale, et partager les liens utiles. Un album photo permettra de mettre la commune à l'honneur, et un agenda rappellera à tous les habitants les événements à ne pas louper.

Le partage de médias (photos, vidéos, pdf) et d'informations peut se faire via un système de **publications d'actualités**, permettant aux habitants d'être informés en temps réel de tout ce qu'il se passe dans leur commune.

Les **systèmes d'alertes** font souvent partie des fonctionnalités phares et parmi les plus utiles : avertir par notification push, email ou SMS les habitants des dangers imminents est primordial et sera très apprécié.

L'usage d'une **messagerie directe** permettra de gagner du temps et d'éviter des rendez-vous inutiles ou des appels en mairie.

Enfin, parmi les modules de démocratie participative, nous pouvons trouver les **sondages anonymes** (pour prendre en compte l'opinion majoritaire citoyenne), les **signalements urbains** (pour faire remonter les anomalies rencontrées dans la commune), les **suggestions citoyennes** (la boîte à idées de la commune), ou encore les **groupes de discussion** (un débat public accessible n'importe où et n'importe quand).

Pouvoir choisir les fonctionnalités utiles et paramétrer son application citoyenne pour qu'elle corresponde exactement à ses besoins est un atout indéniable, le système de **module à la carte** sera alors parmi les plus performants.

Promouvoir la nouvelle application communale auprès des habitants

Une fois le nouvel outil de communication pris en main, l'étape suivante est de le faire connaître : il s'agira alors d'informer les habitants de la commune de son existence et **les attirer sur la plateforme**.

Une fois la cible définie et les objectifs identifiés, plusieurs solutions peuvent être envisagées pour **promouvoir la nouvelle application communale** auprès des citoyens, les leviers de communication sont multiples et seront renforcés par vos moyens de communication habituels.

Mixer les canaux traditionnels et numériques apportera généralement de bons résultats, vous pouvez donc vous servir du bulletin municipal, des réseaux sociaux, d'une réunion publique, d'une newsletter existante, d'un courrier postal, du site web de la commune, d'un panneau lumineux ou de n'importe quel affichage public.

Tous les moyens seront bons pour faire connaître la nouvelle à tous les habitants au début, le **bouche-à-oreille** fera le reste et prendra rapidement le relais... à condition que l'outil soit pertinent !

Pour aller plus loin, l'application **MairesetCitoyens** propose sur son **blog** des réflexions autour de la **démocratie participative** et prodigue de nombreux conseils sur ce sujet.